

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 29 avril 2014

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE MARDI 29 avril 2014, À 19:00
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc	Denys Leclerc	Gino Gagnon
Lise Julien	Claude Lefebvre	Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière

121-04-2014

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

122-04-2014

AJOUT DU POINT 8.4 À L'ORDRE DU JOUR

Attendu que tous les membres du conseil sont actuellement présents à la séance ;

Attendu que le point suivant « 8.4 Mandat au DG pour représenter la Ville à la cour des petites créances » est ajouté à l'ordre du jour de la présente séance ;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que tous les conseillers présents consentent l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Adopté.

123-04-2014

**COUR DES PETITES CRÉANCES -
MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL (N/D : 105-145)**

Considérant le dossier # 200-32-058111-120 opposant le demandeur Luc Gauthier au défendeur Ville de Saint-Basile à la Cour des Petites créances;

Attendu qu'il y a lieu de nommer une personne pour aller représenter la Ville de Saint-Basile lors de la convocation prévue le 6 mai 2014 à 09h15;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile donne mandat à son directeur général pour représenter la Ville de Saint-Basile dans le dossier #200-32-058111-120 à la Cour des Petites créances.

Adopté.

DÉPART DE MONSIEUR DENYS LECLERC À 19H05

À ce stade-ci de l'assemblée, Monsieur Denys Leclerc quitte son siège de conseiller à 19h05.

124-04-2014

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2013
DE L'O.M.H (N/D : 114-400)**

Attendu que Madame Lyne Juneau a déposé les états financiers 2013 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile;

Attendu que le déficit à assumer par la Ville pour l'année 2013 est de 3 355 \$;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt des états financiers 2013 de l'O.M.H.

Attendu que la Ville remboursera un montant de 3 355 \$ pour l'année 2013 lors du prochain paiement de l'avance 2014.

Adopté.

COMITÉ DU JOURNAL MUNICIPAL

Le comité du journal municipal s'est réuni le 10 avril 2014 et a présenté son procès-verbal lors de la séance régulière du 14 avril 2014 du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile. À la suite de cette présentation, différents points devront être évalués. Par contre, le conseil devait indiquer son intention sur le changement de nom du journal. Donc, dans un premier temps, le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de lancer le concours auprès de l'école primaire et auprès de la population via une publication dans le journal du Public Basilien de mai 2014, afin de lancer ce concours pour trouver un nouveau nom. Selon les résultats obtenus, une résolution suivra afin de nommer officiellement le nouveau nom du journal ainsi que le gagnant et s'il y a lieu le prix remporté.

125-04-2014

**ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE VOIRIE (#1402)
- MANDAT AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS (N/D : 401-131)**

Attendu que dans son programme des immobilisations 2014-2015-2016, le conseil prévoit une dépense de 15 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule pour le service de voirie via le fond de roulement;

Attendu qu'une prochaine résolution suivra afin de préciser le modèle du véhicule, son numéro de série, le montant total financé par le fond de roulement et les modalités de remboursement du fond de roulement.

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile mandate Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics à procéder à l'achat d'un véhicule correspondant au besoin de voirie en respectant le budget (taxes incluses) prévu au programme triennal d'immobilisation 2014-2015-2016.

Que le directeur des travaux publics Monsieur Yves Savard et/ou le directeur général Monsieur Paulin Leclerc sont autorisés à prendre possession dudit véhicule acheté au nom de la Ville et sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution incluant l'enregistrement du véhicule.

Adopté.

126-04-2014

**ENGAGEMENT
- JOURNALIER DE VOIRIE CLASSE B (N/D : 305-140)**

Attendu que la Ville de Saint-Basile, dans la parution du 05 mars 2014 du journal " Courrier de Portneuf " et dans le réseau d'Accès Travail Portneuf, affichait une offre d'emploi pour deux postes de journaliers de voirie classe B;

Attendu qu'en date du 21 mars 2014, cinquante-quatre (54) personnes ont démontré de l'intérêt pour les postes;

Attendu qu'après une (1) première sélection, neuf (9) personnes ont été retenues pour passer une entrevue;

Attendu que Messieurs Paulin Leclerc, directeur général, Yves Savard, directeur des travaux publics et Olivier Trottier, coordonnateur aux infrastructures et Hygiène du milieu recommandent, suite aux entrevues, le choix de Monsieur Simon Jobin;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile retient les services de Monsieur Simon Jobin pour occuper le poste de journalier de voirie classe B (poste permanent saisonnier).

Que ce conseil confie à Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics la responsabilité de cet employé.

Que ce dernier est engagé selon les conditions prévues au contrat de travail intervenu entre la Ville de Saint-Basile et les employés(es) municipaux.

Qu'en plus de la période de probation de 6 mois prévu audit contrat de travail, pour conserver son poste au sein de la Municipalité, Monsieur Jobin, si nécessaire, devra suivre de la formation et obtenir les cartes de compétences comme opérateur en eau potable et au besoin celles d'opérateur en assainissement des eaux. De plus, il doit obtenir ou maintenir son permis de conduire classe 3.

Adopté.

127-04-2014

**OPPORTUNITÉS DE REGROUPEMENT EN SÉCURITÉ INCENDIE
DANS PORTNEUF (N/D : 502-103)**

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la municipalité de la Ville de Saint-Basile participe à une étude visant la réorganisation de l'offre de services en matière de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la municipalité régionale de comté de Portneuf.

Qu'à cette fin, la municipalité de la Ville de Saint-Basile s'engage à fournir au comité technique toutes les informations nécessaires à l'élaboration de cette étude.

Adopté.

128-04-2014

CONGRÈS ADMQ 2014 (N/D : 304-110)

Attendu que le directeur général et la secrétaire-trésorière sont membres de l'Association des Directeurs municipaux du Québec;

Attendu que le congrès a lieu à Québec les 11, 12 et 13 juin 2014;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la Ville de Saint-Basile défraie l'inscription du directeur général audit congrès pour une dépense de 584 \$ taxes en sus incluant le forfait pour la conjointe.

Attendu que les dépenses inhérentes au congrès seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

Attendu que l'inscription au congrès d'une association professionnelle est incluse aux conditions d'emploi du directeur général et de la secrétaire-trésorière.

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

129-04-2014

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h45.

Adopté.

Jean Poirier, Maire

Joanne Villeneuve, Greffière